



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nancy, le lundi 9 novembre 2020

Energies renouvelables : Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle aux côtés des projets citoyens

Les élues et les élus du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ont dernièrement voté un nouveau dispositif d'aide en faveur de la transition écologique : le soutien aux projets citoyens d'énergies renouvelables.

Actuellement en Meurthe-et-Moselle, six collectifs citoyens se sont créés :

- la SAS Centrales villageoises de **Vezouze-en-Piémont / Blamont**,
- la SAS Solyron à **Ville-sur-Yron**,
- la SCIC Centrales villageoises du **Pays du Saintois**,
- l'association LORSEIL à **Thiaucourt-Regniéville**,
- l'association Clairlieu à **Villers-lès-Nancy**
- l'association Energie 111 à **Mars-la-Tours**.

L'appui du conseil départemental se fait en trois étapes en fonction de l'état d'avancement des projets :

- En appui de l'association Lorraine Energies Renouvelables (LER) et au réseau GECLER pour sensibiliser les acteurs de terrain en appui d'évènements cibles tels que les rendez-vous territoriaux ; mettre en avant les projets existants.
- en versant une subvention sur la partie étude non financée par le programme Climaxion sous réserve de l'implication des collectivités supports (EPCI, communes), d'un portage associatif et pour un montant d'aide plafonné à 5 000 €.
- En phase de développement, sous forme d'avance de trésorerie sur 2 à 3 ans, de subvention d'investissement ou de participation au capital social (à hauteur de 5% à 10 % du capital et à un montant plafond de 8000 €).